



# COMMUNE DE SAINT-PAUL DE FENOUILLET

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU JEUDI 15 MARS 2018 À 18 H 30

L'an deux mil dix-huit, le quinze mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul de Fenouillet s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 08 mars 2018 sous la Présidence de Monsieur Jacques BAYONA, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19**

**16 élus sont présents** : Christophe ANDREU, Éric AYMA, Jacques BAYONA, François BOURNET, Dominique COLL, Jean-François DIAZ, Cécile DUPUY, Francis FOULQUIER, Dimitri GLIPA, Audrey JAMMET, Anne JIMENEZ, Véronique OLIVE, Estelle PARINELLO, Sylvie POUS, Françoise SATET et Ludovic SERVANT.

**1 élu absent a donné procuration** : Michel OLIVE à Véronique OLIVE.

**2 élus sont absents excusés non représentés** : Laure CANAL et Pierrette DURAND-SALA.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a ouvert la séance et remercié Mme Corinne HENOC, trésorière comptable de la Commune, pour sa présence à cette réunion.

Mme Audrey JAMMET a été nommée secrétaire de séance.

Mme Edith ARINO, secrétaire générale, a été nommée secrétaire auxiliaire.

M. le Maire a demandé à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de la séance précédente du 13/02/2018. Ce dernier a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Puis, compte tenu de l'ordre du jour de la présente séance où le compte administratif du maire est débattu, et conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire a demandé à l'assemblée de nommer un président spécial de séance => M. Francis FOULQUIER a été nommé président spécial de séance.

#### ① FINANCES COMMUNALES – BUDGET PRINCIPAL

##### 1.1. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017

M. Francis FOULQUIER, président spécial de séance, a présenté à l'assemblée le compte administratif 2017 du budget principal de la Commune qui retrace l'exécution budgétaire de l'année 2017 et notamment : les prévisions budgétaires, les réalisations effectives tant en dépenses (mandats) qu'en recettes (titres) constatées par le maire, les restes à réaliser et les résultats comptables.

##### 1.1.1. La section de fonctionnement

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES		Prévisions 2017 BP + DM	Compte Administratif 2017	RECETTES	
				Prévisions 2017 BP + DM	Compte Administratif 2017
011	Charges à caractère général	469 400,00	368 347,12	002	Résultat de fonctionnement reporté
012	Charges de personnel et frais assimilés	888 530,00	848 015,06	013	Atténuat° charges (remb paye agents malades)
022	Dépenses imprévues	136 294,91	0,00	042	Opérations d'ordre transfert entre sections
023	Virement à la section d'investissement	1 340 000,00		70	Produits des services, du domaine & vente
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	7 410,86	25 965,83	73	Impôts et taxes
65	Autres charges de gestion courante	421 400,00	373 616,35	74	Dotations et participations
66	Charges financières (intérêts de la dette)	172 168,61	172 168,61	75	Autres produits de gestion courante
67	Charges exceptionnelles	50 100,00	0,02	76	Produits financiers
				77	Produits exceptionnels
	<b>TOTAL</b>	<b>3 485 304,38</b>	<b>1 788 112,99</b>		<b>TOTAL</b>
					<b>3 485 304,38</b>
					<b>2 208 789,21</b>

LE RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat cumulé en fin d'exercice 2016 (excédent)	+ 1.356.411,52 €
Résultat net de l'exercice 2017 (excédent)	+ 420.676,22 €
<b>Résultat cumulé en fin d'exercice 2017 (excédent)</b>	<b>+ 1.777.087,74 €</b>

**2 208 789,21 € - 1 788 112,99 €**

##### 1.1.2. La section d'investissement

LES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
DÉPENSES		Prévisions 2017 BP + DM	Compte Administratif 2017	Restes à Réaliser 2017
001	Solde d'exécution reporté (déficit fin 2016)	291 075,87		
020	Dépenses imprévues	104 858,32	0,00	
040	Opérat° d'ordre transfert entre section	67 410,86	66 083,63	
041	Opérations patrimoniales	162 933,01	162 933,01	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (capital)	143 597,42	143 597,42	
20	Immobilisations incorporelles	17 102,00	5 101,44	
204	Subventions d'équipement versées	40 500,00	467,82	
21	Immobilisations corporelles	302 500,00	67 628,06	111 161,00
23	Immobilisations en cours => Travaux	1 098 000,00	359 569,70	58 480,00
	<b>TOTAL</b>	<b>2 228 977,48</b>	<b>805 281,08</b>	<b>169 641,00</b>

Acquisition balayeuse et poste à souder  
Travaux Chapitre + diag immobilier

LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
RECETTES		Prévisions 2017 BP + DM	Compte Administratif 2017	Restes à Réaliser 2017
021	Virement de la section de fonctionnement	1 340 000,00		
040	Opérat° d'ordre transfert entre section	7 410,86	25 965,83	
041	Opérations patrimoniales	162 933,01	162 933,01	
10	Dotations, fonds divers et réserves	287 700,21	287 167,86	
13	Subventions d'investissement	430 833,40	173 193,67	47 486,00
16	Emprunts & dettes assimilées (cautions reçues)	100,00	660,02	
<b>TOTAL</b>		<b>2 228 977,48</b>	<b>649 920,39</b>	<b>47 486,00</b>

Subventions Travaux Chapitre

LE RÉSULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat cumulé en fin d'exercice 2016 (déficit)	- 291.075,87 €
Résultat net de l'exercice 2017 (déficit)	- 155.360,69 €
<b>Résultat cumulé en fin d'exercice 2017 (déficit)</b>	<b>- 446.436,56 €</b>

649 920,39 € - 805 281,08 €

### 1.1.3. Le total des deux sections => le compte administratif 2017 du budget principal

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés 2016	291 075,87		0,00	1 356 411,52	291 075,87	1 356 411,52
Opérations de l'exercice 2017	805 281,08	649 920,39	1 788 112,99	2 208 789,21	2 593 394,07	2 858 709,60
<b>TOTAL</b>	<b>1 096 356,95</b>	<b>649 920,39</b>	<b>1 788 112,99</b>	<b>3 565 200,73</b>	<b>2 884 469,94</b>	<b>4 215 121,12</b>
<b>Résultats de clôture 2017</b>	<b>446 436,56</b>			<b>1 777 087,74</b>		<b>1 330 651,18</b>
Restes à réaliser	169 641,00	47 486,00	0,00	0,00	169 641,00	47 486,00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>616 077,56</b>	<b>47 486,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 777 087,74</b>	<b>169 641,00</b>	<b>1 378 137,18</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>568 591,56</b>			<b>1 777 087,74</b>		<b>1 208 496,18</b>

M. Francis FOULQUIER a ensuite demandé à l'assemblée de voter afin d'approuver le compte administratif 2017 de la commune.

**Intervention de M. Ludovic SERVANT :** « Je constate que la capacité d'autofinancement a diminué de 20 % par rapport à 2016 et couvre à peine deux années de remboursement du capital de la dette. Le résultat de l'exercice a baissé de 20 %. La masse salariale dans le fond de roulement est de 73%, soit environ 1,5 ans de traitement. La masse salariale dans les recettes est de 47 %. De plus, on nous informe d'un dépassement de 4.165,75 € du compte « 6232 » pour double achat des cartes de cadeaux pour Noël des agents et enfants suite au vol du coffre de la mairie dans le bureau du Maire. Ma question est la suivante : Allez-vous endosser cette responsabilité en renonçant à votre indemnité d'élus ou en rejetant cette responsabilité sur la collectivité ? C'est-à-dire faire payer cette somme par les Saint-Paulais qui ne sont pas responsables de votre négligence ? »

**Réponse de M. Francis FOULQUIER :** « Ces informations comptables ont été analysées lors des réunions de travail de la commission communale Finances & MAPA auxquelles vous ne participez jamais, sans même vous excuser de votre absence. »

**Réponse de M. Jacques BAYONA, Maire :** « Des travaux ont été réalisés. Vous reprochez encore une fois une masse salariale trop importante alors que vous avez été le premier il y a quelques années à vouloir prolonger la carrière d'un agent au-delà de ses 66 ans. Les agents qui partent en retraite ne sont pas remplacés. Concernant le vol des cartes cadeaux, Carrefour Market a réussi à désactiver ¾ des cartes volées et un avoir sera appliqué sur l'achat des cartes cadeaux 2018. Je ne vais pas renoncer à mon indemnité de Maire car celle-ci se justifie par ma présence tous les jours, en Mairie ou sur la Commune, et par ma participation aux réunions extérieures. »

**Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales, M. Jacques BAYONA, Maire, s'est retiré et n'a pas pris part au vote qui s'est déroulé à main levée et a donné les résultats suivants :**

**Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1 (le Maire) - Nombre de votants : 16 - Majorité absolue : 9**  
**15 voix POUR :** ANDREU, AYMA, BOURNET, COLL, DIAZ, DUPUY, FOULQUIER, GLIPA, JAMMET, JIMENEZ, OLIVE M, OLIVE V, PARINELLO, POUS et SATET et **1 voix CONTRE :** SERVANT.

**A la majorité des membres présents ou représentés, le conseil municipal, après en avoir valablement débattu, a approuvé le compte administratif 2017 du budget principal établi par le Maire.**

### 1.2. L'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017

M. Francis FOULQUIER a ensuite informé l'assemblée que, compte tenu des résultats définitifs de l'exercice 2017, il convient d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement de 1.777.087,74 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte du solde déficitaire de 446.436,56 € corrigé du solde déficitaire des restes à réaliser s'élevant à 122.155 € :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017	
Excédent de fonctionnement 2017 à affecter en 2018 (ligne 002)	1 777 087,74
Solde d'investissement 2017 (déficit)	- 446 436,56
Solde des restes à réaliser d'investissement 2016 dont :	
. RAR dépenses (169 641 €)	- 122 155,00
. RAR recettes (47 486 €)	
<b>Besoin de financement en investissement (solde 2017 + solde des RAR 2017)</b>	<b>- 568 591,56</b>
<b>AFFECTATION :</b>	
<b>1) Affectation au R/1068 : couverture au minimum du besoin de financement</b>	<b>568 591,56</b>
<b>2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)</b>	<b>1 208 496,18</b>

M. Francis FOULQUIER a ensuite demandé à l'assemblée de voter afin d'approuver cette affectation des résultats 2017.

**RÉSULTATS DU VOTE qui s'est déroulé à main levée :**

**Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1 (le Maire) - Nombre de votants : 16 - Majorité absolue : 9**  
**15 voix POUR :** ANDREU, AYMA, BOURNET, COLL, DIAZ, DUPUY, FOULQUIER, GLIPA, JAMMET, JIMENEZ, OLIVE M, OLIVE V, PARINELLO, POUS et SATET et **1 voix CONTRE :** SERVANT.

**A la majorité des membres présents ou représentés, le conseil municipal, après en avoir valablement débattu, a validé l'affectation des résultats 2017 proposée.**

**Monsieur le Maire est revenu dans la salle et a repris la présidence de la séance.**

### 1.3. LE COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL ÉTABLI PAR LA TRÉSORIÈRE

Monsieur le Maire a ensuite informé l'assemblée que Mme la trésorière a établi et remis son compte de gestion 2017 qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il a précisé que ce document est en stricte concordance avec le compte administratif 2017 et l'a soumis au vote de l'assemblée délibérante conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT.

#### RÉSULTATS DU VOTE qui s'est déroulé à main levée :

**Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0 - Nombre de votants : 17 - Majorité absolue : 9**

**17 voix POUR :** ANDREU, AYMA, BAYONA, BOURNET, COLL, DIAZ, DUPUY, FOULQUIER, GLIPA, JAMMET, JIMENEZ, OLIVE M, OLIVE V, PARINELLO, POUS, SATET et SERVANT.

**A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le compte de gestion 2017 dressé par Mme la trésorière, comptable de la collectivité.**

## ② FINANCES COMMUNALES / BUDGET ANNEXE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

### 2.1. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017

M. Francis FOULQUIER, président spécial de séance, a présenté à l'assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe des services publics d'eau potable et d'assainissement qui retrace l'exécution budgétaire de l'année 2017 et notamment : les prévisions budgétaires, les réalisations effectives tant en dépenses (mandats) qu'en recettes (titres) constatées par le maire, les restes à réaliser et les résultats comptables.

#### 2.1.1. La section de fonctionnement

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DÉPENSES		Prévisions 2017 BP + DM	Compte Administratif 2017	RECETTES			
				Prévisions 2017 BP + DM	Compte Administratif 2017		
011	Charges à caractère général	19 084,50	4 150,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	49 631,59	
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00		042	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	10 830,97	10 830,97
042	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	60 664,04	60 664,04	70	Vente de produits (redevances abonnés)	62 000,00	74 889,74
66	Charges financières (intérêts de la dette)	36 264,02	36 264,02	74	Subventions d'exploitation	183 500,00	145 772,72
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	75	Autres produits de gestion courante	10 150,00	10 094,50
<b>TOTAL</b>		<b>316 112,56</b>	<b>101 078,06</b>	<b>TOTAL</b>		<b>316 112,56</b>	<b>241 587,93</b>

LE RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat cumulé en fin d'exercice 2016 (excédent)	+ 49 631,59 €
Résultat net de l'exercice 2017 (excédent)	+ 140 509,87 €
<b>Résultat cumulé en fin d'exercice 2017 (excédent)</b>	<b>+ 190 141,16 €</b>

241 587,93 € - 101 078,06 €

#### 2.1.2. La section d'investissement

LA SECTION D'INVESTISSEMENT – LES DÉPENSES			
DÉPENSES	Prévisions 2017 BP + DM	Compte Administratif 2017	Restes à Réaliser 2017
020	Dépenses imprévues	10 107,49	0,00
040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	10 830,97	10 830,97
16	Emprunts et dettes assimilées (capital)	34 134,10	34 134,10
20	Immobilisations incorporelles	6 000,00	3 528,02
23	Immobilisations en cours	607 500,00	171 848,05
<b>TOTAL</b>		<b>668 572,56</b>	<b>220 341,14</b>

Régularisation administrative des captages AEP  
Travaux canalisation AEP & Ass

LA SECTION D'INVESTISSEMENT – LES RECETTES			
RECETTES	Prévisions 2017 BP + DM	Compte Administratif 2017	Restes à Réaliser 2017
001	Solde d'exécution reporté (excédent)	60 295,88	
021	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00	
040	Opérat° d'ordre de transfert entre section	60 664,04	60 664,04
10	Apports, dotations et réserves (FCTVA)	433,07	433,07
13	Subventions d'investissement	347 179,57	52 777,10
<b>TOTAL</b>		<b>668 572,56</b>	<b>113 874,21</b>

Subventions / travaux canalisation AEP & Ass

LE RÉSULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat cumulé en fin d'exercice 2016 (excédent)	+ 60.295,88 €
Résultat net de l'exercice 2017 (déficit)	- 106.466,93 €
<b>Résultat cumulé en fin d'exercice 2017 (déficit)</b>	<b>- 46.171,05 €</b>

113 874,21 € - 220 341,14 €

#### 2.1.3. Le total des deux sections => le compte administratif 2017 des services d'eau et d'assainissement

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés 2016		60 295,88	0,00	49 631,59	0,00	109 927,47
Opérations de l'exercice 2017	220 341,14	113 874,21	101 078,06	241 587,93	321 419,20	355 462,14
<b>TOTAL</b>	<b>220 341,14</b>	<b>174 170,09</b>	<b>101 078,06</b>	<b>291 219,52</b>	<b>321 419,20</b>	<b>465 389,61</b>
<b>Résultats de clôture 2017</b>	<b>46 171,05</b>			<b>190 141,46</b>		<b>143 970,41</b>
Restes à réaliser	208 188,00	65 508,00	0,00	0,00	208 188,00	65 508,00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>254 359,05</b>	<b>65 508,00</b>	<b>0,00</b>	<b>190 141,46</b>	<b>208 188,00</b>	<b>209 478,41</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>188 851,05</b>			<b>190 141,46</b>		<b>1 290,41</b>

M. Francis FOULQUIER a ensuite demandé à l'assemblée de voter afin d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe des services publics d'eau potable et d'assainissement.

**Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales, M. Jacques BAYONA, Maire, s'est retiré et n'a pas pris part au vote qui s'est déroulé à main levée et a donné les résultats suivants :**

**Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1 (le Maire) - Nombre de votants : 16 - Majorité absolue : 9  
15 voix POUR : ANDREU, AYMA, BOURNET, COLL, DIAZ, DUPUY, FOULQUIER, GLIPA, JAMMET, JIMENEZ, OLIVE M, OLIVE V, PARINELLO, POUS et SATET et 1 voix CONTRE : SERVANT.**

**A la majorité des membres présents ou représentés, le conseil municipal, après en avoir valablement débattu, a approuvé le compte administratif 2017 des services d'eau potable et d'assainissement établi par le Maire.**

## **2.2. L'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017**

M. Francis FOULQUIER a ensuite informé l'assemblée que, compte tenu des résultats définitifs de l'exercice 2017, il convient d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement de 190.141,46 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte du solde déficitaire de 46.171,05 € corrigé du solde déficitaire des restes à réaliser s'élevant à 142.680 € :

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017</b>	
Excédent de fonctionnement 2017 à affecter en 2018 (ligne 002)	190 141,46
Solde d'investissement 2017 (déficit)	- 46 171,05
Solde des restes à réaliser d'investissement 2017 dont :	
. RAR dépenses (208 188 €)	- 142 680,00
. RAR recettes (65 508 €)	
<b>Besoin de financement en investissement (solde 2017 + solde des RAR 2017)</b>	<b>- 188 851,05</b>
<b>AFFECTATION :</b>	
<b>1) Affectation au R/1068 : couverture au minimum du besoin de financement</b>	<b>188 851,05</b>
<b>2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)</b>	<b>1 290,41</b>

M. Francis FOULQUIER a ensuite demandé à l'assemblée de voter afin d'approuver cette affectation des résultats 2017.

**RÉSULTATS DU VOTE qui s'est déroulé à main levée :**

**Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1 (le Maire) - Nombre de votants : 16 - Majorité absolue : 9  
15 voix POUR : ANDREU, AYMA, BOURNET, COLL, DIAZ, DUPUY, FOULQUIER, GLIPA, JAMMET, JIMENEZ, OLIVE M, OLIVE V, PARINELLO, POUS et SATET et 1 voix CONTRE : SERVANT.**

**A la majorité des membres présents ou représentés, le conseil municipal, après en avoir valablement débattu, a validé l'affectation des résultats 2017 proposée.**

**Monsieur le Maire est revenu dans la salle et a repris la présidence de la séance.**

## **2.3. LE COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT ÉTABLI PAR LA TRÉSORIÈRE**

Monsieur le Maire a ensuite informé l'assemblée que Mme la trésorière a établi et remis son compte de gestion 2017 qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il a précisé que ce document est en stricte concordance avec le compte administratif 2017 et l'a soumis au vote de l'assemblée délibérante conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT.

**RÉSULTATS DU VOTE qui s'est déroulé à main levée :**

**Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0 - Nombre de votants : 17 - Majorité absolue : 9  
17 voix POUR : ANDREU, AYMA, BAYONA, BOURNET, COLL, DIAZ, DUPUY, FOULQUIER, GLIPA, JAMMET, JIMENEZ, OLIVE M, OLIVE V, PARINELLO, POUS, SATET et SERVANT.**

**A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le compte de gestion 2017 des services d'eau & d'assainissement dressé par Mme la trésorière, comptable de la collectivité.**

## **③ TRAVAUX DE CONSOLIDATION DE STRUCTURE DE L'ÉGLISE DU CHAPITRE – LOT N° 1 "STRUCTURE, MAÇONNERIE ET PIERRE DE TAILLE" – AVENANT N° 3 AU MARCHÉ CONCLU AVEC LA SARL RODRIGUES-BIZEUL POUR LA SOMME DE 12.970,31 € HT DE TRAVAUX IMPRÉVUS EN PLUS-VALUE**

**Monsieur le Maire,**

**Vu** la délibération n° 1/2016 en date du 14/01/2016 par laquelle le conseil municipal a attribué le marché de travaux de consolidation de structure de l'église du Chapitre – Lot n° 1 "Structure, maçonnerie et pierre de taille" - à la SARL RODRIGUES-BIZEUL pour la somme de 305.686,10 € HT,

**Vu** la délibération n° 2/2017 en date du 20/02/2017 par laquelle le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 1 relatif aux travaux de consolidation de l'église du Chapitre – Lot n° 1 "Structure, maçonnerie et pierre de taille" avec la SARL RODRIGUES-BIZEUL, titulaire du marché, d'un montant en plus-value de 4.008,89 € HT, portant ainsi le montant du marché de 305.686,10 € HT à 309.694,99 € HT,

**Vu** la délibération n° 49/2017 en date du 30/06/2017 par laquelle le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 2 relatif aux travaux de consolidation de l'église du Chapitre – Lot n° 1 "Structure, maçonnerie et pierre de taille" avec la SARL RODRIGUES-BIZEUL, titulaire du marché, d'un montant en plus-value de 97.738,93 € HT, portant ainsi le montant du marché de 309.694,99 € HT à 407.433,92 € HT,

**Vu** le point financier n° 3 établi par les Ets RODRIGUES-BIZEUL et validé par M. Olivier WEETS, architecte en chef des monuments historiques, maître d'œuvre de l'opération et par M. Laurent TAILLANDIER, économiste, entraînant une plus-value de 12.970,31 € pour des travaux supplémentaires imprévus, portant le montant du marché de 407.433,92 € HT à 420.404,23 € HT,

**VU** le rapport technique de M. Olivier WEETS, architecte en chef des monuments historiques, maître d'œuvre de l'opération, annexé au point financier expliquant les travaux supplémentaires imprévus,

**Considérant qu'afin** de payer ces prestations complémentaires imprévues dans le marché initial mais s'y rattachant, la signature d'un avenant s'avère nécessaire pour modifier le prix global du marché,

**VU** l'avenant n° 3 proposé par M. Olivier WEETS, architecte en chef des monuments historiques, maître d'œuvre de l'opération, pour la somme de 12.970,31 € HT en plus value, portant ainsi le montant du marché de 407.433,92 € HT à 420.404,23 € HT,

**Considérant** que le montant de cet avenant n° 3 cumulé aux montants des avenants n° 1 et n° 2 n'est pas supérieur à 50 % du montant initial du marché,

**VU** le compte-rendu de la réunion de la commission communale "finances et MAPA" qui s'est réunie le 22/02/2018,

**Considérant** que le coût de cet avenant peut être assuré à partir des crédits disponibles inscrits à l'opération d'investissement n° 0101 "Travaux Chapitre" du budget communal,

**A proposé à l'assemblée de délibérer afin d'approuver l'avenant n° 3 au marché relatif aux travaux de consolidation de structure de l'église du Chapitre – Lot n° 1 "Structure, maçonnerie et pierre de taille" - d'un montant en plus-value de 12.970,31 € HT, portant ainsi le montant du marché de 407.433,92 € HT à 420.404,23 € HT, et autoriser M. le Maire à signer le dit avenant n° 3 avec la Sté RODRIGUES-BIZEUL, titulaire du marché.**

**RÉSULTATS DU VOTE** qui s'est déroulé à main levée :

**Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0 - Nombre de votants : 17 - Majorité absolue : 9**

**17 voix POUR** : ANDREU, AYMA, BAYONA, BOURNET, COLL, DIAZ, DUPUY, FOULQUIER, GLIPA, JAMMET, JIMENEZ, OLIVE M, OLIVE V, PARINELLO, POUS, SATET et SERVANT.

**A l'unanimité des membres présents ou représentés, et après en avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé l'avenant n° 3 au marché conclu avec la Sté RODRIGUES-BIZEUL relatif aux travaux de consolidation de structure de l'église du Chapitre – Lot n° 1 "Structure, maçonnerie et pierre de taille" - d'un montant en plus-value de 12.970,31 € HT, pris note que le montant du marché passe donc de 407.433,92 € HT à 420.404,23 € HT et autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 3 avec la Sté RODRIGUES-BIZEUL, titulaire du marché.**

**④ TRAVAUX DE CONSOLIDATION DE STRUCTURE DE L'ÉGLISE DU CHAPITRE – LOT N° 2 "CHARPENTE BOIS" – AVENANT N° 1 AU MARCHÉ CONCLU AVEC LA SARL RODRIGUES-BIZEUL POUR LA SOMME DE 1.998,80 € HT DE TRAVAUX EN MOINS-VALUE**

**Monsieur le Maire,**

**Vu** la délibération n° 1/2016 en date du 14/01/2016 par laquelle le conseil municipal a attribué le marché de travaux de consolidation de structure de l'église du Chapitre – Lot n° 2 "Charpente bois" - à la SARL RODRIGUES-BIZEUL pour la somme de 1.998,80 € HT,

**Vu** le point financier n° 1 établi par les Ets RODRIGUES-BIZEUL et validé par M. Olivier WEETS, architecte en chef des monuments historiques, maître d'œuvre de l'opération et par M. Laurent TAILLANDIER, économiste, entraînant une moins value de 1.998,80 €, annulant ainsi le marché initial,

**VU** le rapport technique de M. Olivier WEETS, architecte en chef des monuments historiques, maître d'œuvre de l'opération, annexé au point financier expliquant cette moins-value de 1.998,80 € HT par le constat de bon état de la charpente après dépose des tuiles,

**Considérant** que la signature d'un avenant s'avère nécessaire pour modifier le prix global du marché,

**VU** l'avenant n° 1 proposé par M. Olivier WEETS, architecte en chef des monuments historiques, maître d'œuvre de l'opération, pour la somme de 1.998,80 € HT en moins-value, portant ainsi le montant du marché de 1.998,80 € HT à 0 €,

**VU** le compte-rendu de la réunion de la commission communale "finances et MAPA" qui s'est réunie le 22/02/2018,

**A proposé à l'assemblée de délibérer afin d'approuver l'avenant n° 1 au marché relatif aux travaux de consolidation de structure de l'église du Chapitre – Lot n° 2 "Charpente bois" - d'un montant en moins-value de 1.998,80 € HT, portant ainsi le montant du marché à 0 €, et autoriser M. le Maire à signer le dit avenant n° 1 avec la Sté RODRIGUES-BIZEUL, titulaire du marché.**

**RÉSULTATS DU VOTE** qui s'est déroulé à main levée :

**Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0 - Nombre de votants : 17 - Majorité absolue : 9**

**17 voix POUR** : ANDREU, AYMA, BAYONA, BOURNET, COLL, DIAZ, DUPUY, FOULQUIER, GLIPA, JAMMET, JIMENEZ, OLIVE M, OLIVE V, PARINELLO, POUS, SATET et SERVANT.

**A l'unanimité des membres présents ou représentés, et après en avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé l'avenant n° 1 au marché conclu avec la Sté RODRIGUES-BIZEUL relatif aux travaux de consolidation de structure de l'église du Chapitre – Lot n° 2 "charpente bois" - d'un montant en moins-value de 1.998,80 € HT, pris note que le montant du marché passe donc de 1.998,80 € HT à 0 € HT et autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 1 avec la Sté RODRIGUES-BIZEUL, titulaire du marché.**

**⑤ TRAVAUX DE CONSOLIDATION DE STRUCTURE DE L'ÉGLISE DU CHAPITRE – LOT N° 3 "COUVERTURE" – AVENANT N° 2 AU MARCHÉ CONCLU AVEC LA SARL RODRIGUES-BIZEUL POUR LA SOMME DE 8.086,30 € HT DE TRAVAUX EN MOINS-VALUE**

**Monsieur le Maire,**

**Vu** la délibération n° 1/2016 en date du 14/01/2016 par laquelle le conseil municipal a attribué le marché de travaux de consolidation de structure de l'église du Chapitre – Lot n° 3 "Couverture" - à la SARL RODRIGUES-BIZEUL pour la somme de 23.396,30 € HT,

**Vu** la délibération n° 3/2017 en date du 20/02/2017 par laquelle le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 1 relatif aux travaux de consolidation de l'église du Chapitre – Lot n° 3 "Couverture" avec la SARL RODRIGUES-BIZEUL, titulaire du marché, d'un montant en moins-value de 3.381,69 € HT, portant ainsi le montant du marché de 23.396,30 € HT à 20.014,61 € HT,

**Vu** le point financier n° 2 établi par les Ets RODRIGUES-BIZEUL et validé par M. Olivier WEETS, architecte en chef des monuments historiques, maître d'œuvre de l'opération et par M. Laurent TAILLANDIER, économiste, entraînant une nouvelle moins-value de 8.086,30 €, portant le montant du marché de 20.014,61 € HT à 11.928,31 € HT,

**VU** le rapport technique de M. Olivier WEETS, architecte en chef des monuments historiques, maître d'œuvre de l'opération, annexé au point financier expliquant cette moins-value de 8.086,30 € HT par des ajustements de quantités entre les quantités prévisionnelles et les quantités réelles sur les postes de fourniture et de pose de tuiles, rives, plomb, descente d'eau,

**VU** l'avenant n° 3 proposé par M. Olivier WEETS, architecte en chef des monuments historiques, maître d'œuvre de l'opération, pour la somme de 8.086,30 € HT en moins-value, portant ainsi le montant du marché de 20.014,61 € HT à 11.928,31 € HT,

**VU** le compte-rendu de la réunion de la commission communale "finances et MAPA" qui s'est réunie le 22/02/2018,

**A proposé à l'assemblée de délibérer afin d'approuver l'avenant n° 2 au marché relatif aux travaux de consolidation de structure de l'église du Chapitre – Lot n° 3 "Couverture" - d'un montant en moins-value de 8.086,30 € HT, portant ainsi le montant du marché de 20.014,61 € HT à 11.928,31 € HT, et autoriser M. le Maire à signer le dit avenant n° 2 avec la Sté RODRIGUES-BIZEUL, titulaire du marché.**

**RÉSULTATS DU VOTE** qui s'est déroulé à main levée :

**Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0 - Nombre de votants : 17 - Majorité absolue : 9**

**17 voix POUR** : ANDREU, AYMA, BAYONA, BOURNET, COLL, DIAZ, DUPUY, FOULQUIER, GLIPA, JAMMET, JIMENEZ, OLIVE M, OLIVE V, PARINELLO, POUS, SATET et SERVANT.

**A l'unanimité des membres présents ou représentés, et après en avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé l'avenant n° 2 au marché conclu avec la Sté RODRIGUES-BIZEUL relatif aux travaux de consolidation de structure de l'église du Chapitre – Lot n° 3 "Couverture" - d'un montant en moins-value de 8.086,30 € HT, pris note que le montant du marché passe donc de 20.014,61 € HT à 11.928,31 € HT et autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 2 avec la Sté RODRIGUES-BIZEUL, titulaire du marché.**

**⑥ TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CANALISATION AÉRIENNE D'ARRIVÉE DES EFFLUENTS BRUTS À LA STATION D'ÉPURATION – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

**Monsieur le Maire,**

**Considérant** que la canalisation aérienne d'arrivée des effluents bruts de la station d'épuration est vétuste et qu'il est nécessaire de pourvoir à sa réhabilitation,

**Considérant** que dans le cadre du contrat d'affermage signé entre la Commune et la SAUR, ce type de travaux est à la charge de la Commune,

**Vu** la délibération n° 87 en date du 07/11/2016 par laquelle le conseil municipal a autorisé M. le Maire à valider la proposition de la SAUR pour un montant de 14.626,57 € HT, soit 17.551,88 €,

**Considérant** que dans sa 1ère proposition la SAUR avait omis de prévoir le surcoût concernant le plan de retrait de la canalisation en amiante ciment,

**VU** la nouvelle offre financière de la SAUR d'un montant de 23.771,21 HT, soit 28.525,45 € TTC,

**Considérant** que l'entreprise spécialisée GIESPER a été consultée pour le remplacement de la canalisation et que cette dernière nous a transmis une proposition financière s'élevant à 32.659,70 € HT, soit 39.191,63 € TTC,

**VU** le compte-rendu de la réunion de la commission communale "finances et MAPA" qui s'est réunie le 22/02/2018 et son choix de retenir l'offre du délégataire, la Société SAUR, jugée comme économiquement la plus avantageuse, pour la somme de 23.771,21 € HT,

**A proposé à l'assemblée de délibérer afin d'autoriser M. le Maire à valider l'offre de la Société SAUR pour la somme de 23.771,21 € HT, soit 28.525,45 € TTC.**

**RÉSULTATS DU VOTE** qui s'est déroulé à main levée :

**Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0 - Nombre de votants : 17 - Majorité absolue : 9**

**17 voix POUR** : ANDREU, AYMA, BAYONA, BOURNET, COLL, DIAZ, DUPUY, FOULQUIER, GLIPA, JAMMET, JIMÉNEZ, OLIVE M, OLIVE V, PARINELLO, POUS, SATET et SERVANT.

**A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal, après en avoir valablement délibéré, a validé l'offre de la SAUR d'un montant de 23.771,21 € HT, soit 28.525,45 € TTC pour les travaux de remplacement de la canalisation d'arrivée des effluents bruts à la station d'épuration et autorisé M. le Maire à engager la dépense relative à ces travaux.**

## **⑦ TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2018 – AVANT-PROJETS ÉTABLIS PAR LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES ET D'ÉLECTRICITÉ DU PAYS CATALAN (SYDEEL66)**

**Monsieur le Maire,**

**VU** les 2 avant-projets d'extension du réseau d'éclairage public établis par le SYDEEL 66 à la demande de la Commune et présentés aux conseillers municipaux :

- o Dossier n° TVXEP18024 – Rue Voltaire – Pose de deux ensembles lumineux (mât et éclairage) – Coût total de l'opération 6.120 € TTC dont autofinancement communal de 4.096,08 € TTC,
- o Dossier n° TVXEP18025 – Giratoire entrée Est – Dépose du mat central et de ses 4 projecteurs et pose de 11 ensembles lumineux (mât et éclairage) – Coût total de l'opération 35.640 € TTC dont autofinancement communal de 23.853,61 € TTC,

**VU** le compte-rendu de la réunion de la commission communale "finances et MAPA" qui s'est réunie le 22/02/2018 et a émis un avis favorable sur les deux avant-projets proposés par le SYDEEL66,

**Considérant** que les crédits nécessaires au paiement de ces travaux seront inscrits au budget communal 2018, sur l'opération d'investissement n° 2030 "éclairage public" pour la somme de 27.949,69 €,

**A demandé à l'assemblée de délibérer afin de l'autoriser à signer les 2 avant-projets proposés par le SYDEEL 66 ainsi que leurs plans de financements prévisionnels.**

**RÉSULTATS DU VOTE** qui s'est déroulé à main levée :

**Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0 - Nombre de votants : 17 - Majorité absolue : 9**

**17 voix POUR** : ANDREU, AYMA, BAYONA, BOURNET, COLL, DIAZ, DUPUY, FOULQUIER, GLIPA, JAMMET, JIMÉNEZ, OLIVE M, OLIVE V, PARINELLO, POUS, SATET et SERVANT.

**A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal, après en avoir valablement délibéré, a autorisé M. le Maire à valider les 2 avant-projets proposés par le SYDEEL66 ainsi que leurs plans de financement prévisionnels et précisé que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seraient inscrits au budget communal 2018.**

## **⑧ LOCATION DE GRÉ À GRÉ DE LA LICENCE COMMUNALE DE DÉBIT DE BOISSONS DE IV<sup>ème</sup> CATÉGORIE DE L'ANCIEN BAR DU FOYER RURAL À MR JÉRÔME OCCHIPENTI, GESTIONNAIRE DU SITE DE GALAMUS**

**Monsieur le Maire,**

**Considérant** que la commune est propriétaire de la licence de 4<sup>ème</sup> catégorie de l'ancien bar du foyer rural,

**Considérant** que cette licence a été exploitée du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 janvier 2018 par Monsieur Jérôme OCCIPENTI, gestionnaire du site de Galamus,

**Considérant** que la gestion et l'exploitation du site de Galamus viennent d'être concédées par voie d'affermage à Monsieur Jérôme OCCIPENTI pour une période de 5 ans, du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 28 février 2023,

**Vu** le courrier reçu le 26/02/2018 de Mr Jérôme OCCIPENTI sollicitant le renouvellement de la location de la dite licence, afin de pouvoir faire déguster et vendre les vins locaux et les boissons du 2<sup>ème</sup> groupe au niveau du local d'accueil situé sur le parking du Belvédère,

**Considérant** qu'aucun texte n'interdit de procéder à la location d'une licence IV en raison de son caractère détachable du fonds de commerce sous réserve d'une déclaration de mutation, moyennant un prix et la rédaction d'un bail civil. Par contre, la licence IV ne peut pas, seule, faire l'objet d'une location gérance ou d'un bail commercial dans la mesure où elle ne constitue pas en elle-même un fonds de commerce, elle n'en est qu'un élément détachable.

**Considérant** que le nombre de débits de boissons autorisé dans la commune (soit 1 débit pour 450 habitants) est atteint,

**Vu** le projet de bail présenté aux conseillers municipaux,

**A demandé aux conseillers de délibérer afin de se prononcer sur le principe de location de la licence communale de 4<sup>ème</sup> catégorie (accord ou désaccord, et si accord : durée et modalités de la location, redevance et autorisation de signature du contrat).**

**RÉSULTATS DU VOTE** qui s'est déroulé à main levée :

**Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0 - Nombre de votants : 17 - Majorité absolue : 9**

**17 voix POUR** : ANDREU, AYMA, BAYONA, BOURNET, COLL, DIAZ, DUPUY, FOULQUIER, GLIPA, JAMMET, JIMÉNEZ, OLIVE M, OLIVE V, PARINELLO, POUS, SATET et SERVANT.

**A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal, après en avoir valablement délibéré, a accepté la proposition de location de la licence communale de débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie faite par M. OCCHIPENTI, validé les termes du contrat de location, fixé la durée de location du 15 mars 2018 au 28 février 2023 et le montant de la redevance mensuelle à 100 € et autorisé M. le Maire à signer le contrat de location à intervenir entre la Commune et M. Jérôme OCCHIPENTI.**

## **⑨ CESSIION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE SECTION B, N° 3474, SITUÉE RUE DOCTEUR LOUIS BRUN, À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES POUR SON PROJET DE CONTRUCTION DE RÉSEAU DE CHALEUR**

**Monsieur le Maire,**

**Vu** la demande de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes, transmise aux conseillers municipaux, sollicitant la cession à l'euro symbolique d'une partie (≈ la moitié) de la parcelle cadastrée section B, n° 3474 d'une superficie totale de 623 m<sup>2</sup>, située rue docteur Louis Brun, afin d'y réaliser le projet communautaire de construction d'un réseau de chaleur,

**Après** avoir précisé que les frais relatifs à cette transaction (géomètre, acte notarié ou administratif, frais d'enregistrement...) seront à la charge de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes,

**A demandé aux conseillers de délibérer afin d'accepter le principe de la cession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle B 3474 à la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes pour la réalisation du projet de chaufferie bois.**

**Intervention de M. Ludovic SERVANT** : « Vendre à la Communauté de Communes à l'euro symbolique une parcelle communale est une perte pour la Commune et un enrichissement pour la Communauté de Communes en termes d'actif. Quelle est la valeur de ce terrain ? La Commune donne suffisamment de sa richesse patrimoniale »

**Réponse de M. Jacques BAYONA, Maire** : « Il s'agit d'un projet d'intérêt communautaire et les services des domaines ne délivre plus d'avis aux communes de moins de 2.000 habitants d'autant plus lorsque le projet de cession est d'un montant inférieur à 180.000 € »

**RÉSULTATS DU VOTE** qui s'est déroulé à main levée :

**Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0 - Nombre de votants : 17 - Majorité absolue : 9**

**16 voix POUR** : ANDREU, AYMA, BAYONA, BOURNET, COLL, DIAZ, DUPUY, FOULQUIER, GLIPA, JAMMET, JIMENEZ, OLIVE M, OLIVE V, PARINELLO, POUS, SATET et **1 voix CONTRE** : SERVANT (POUR la cession mais CONTRE le prix proposé d'un euro symbolique).

**A la majorité** des membres présents ou représentés, le conseil municipal, après en avoir valablement délibéré, a approuvé la cession, à l'euro symbolique, d'une partie (≈ la moitié) de la parcelle cadastrée section B, n° 3474 d'une superficie totale de 623 m<sup>2</sup>, située rue docteur Louis Brun, à la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes, afin d'y réaliser le projet communautaire de construction d'un réseau de chaleur et précisé que les frais relatifs à cette transaction (géomètre, acte notarié ou administratif, frais d'enregistrement...) seraient à la charge de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes.

**⑩ RAPPORT DES DÉCISIONS PRISES PAR MR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L. 2122-22 DU C.G.C.T.**

Monsieur le Maire,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 29/10/2014 donnant au Maire les délégations prévues aux points 8°) et 15°) de l'article L. 2122-22 du CGCT, à savoir :

1°) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

2°) Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1er alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal,

**Considérant** qu'aux termes de l'article L. 2122-23 du CGCT, le maire doit rendre compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ces délégations,

**A communiqué à l'assemblée les décisions suivantes prises en matière de renonciation à l'exercice du droit de préemption communal sur les ventes suivantes :**

- 19/02/2018 – Parcelle cadastrée section B, n° 472, d'une superficie de 40 m<sup>2</sup>, située 24bis rue Foy, pour la somme de 28.000 €,
- 19/02/2018 – Parcelle cadastrée section B, n° 874, d'une superficie de 263 m<sup>2</sup>, située 15 rue Delphin Roudières, pour la somme de 116.000 €,
- 26/02/2018 – Parcelle cadastrée section B, n° 854, d'une superficie de 55 m<sup>2</sup>, située 8 rue Lamartine, pour la somme de 44.500 €,

**et précisé qu'aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil municipal en matière de délivrance de concessions de terrain dans le cimetière et demande au conseil de prendre acte des décisions dont il lui est rendu compte.**

**RÉSULTATS DU VOTE** qui s'est déroulé à main levée :

**Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0 - Nombre de votants : 17 - Majorité absolue : 9**

**17 voix POUR** : ANDREU, AYMA, BAYONA, BOURNET, COLL, DIAZ, DUPUY, FOULQUIER, GLIPA, JAMMET, JIMENEZ, OLIVE M, OLIVE V, PARINELLO, POUS, SATET et SERVANT.

**A l'unanimité** des membres présents ou représentés, le conseil municipal, a pris acte des décisions prises par le Maire en vertu des délégations données par le conseil municipal, conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30  
La secrétaire de séance, Audrey JAMMET.